



Trop perçu d'une mutuelle

Par **maertens**, le **17/09/2013** à **14:16**

[fluo]Bonjour[/fluo]
En juin 2012 j'ai envoyé un courrier à ma mutuelle santé lui demandant de changer mon contrat :de contrat entreprise en contrat individuel.Celle-ci a résilié mon contrat sans me prévenir mais a continué les remboursements.depuis début 2013 elle me réclame le remboursement de 440€ .En avril 2013 j'ai reçu une mise en demeure et ce 9 septembre une lettre d'huissier il s'agit d'une erreur de leur part dois- je rembourser?
[fluo]Merci[/fluo]

Par **adama**, le **17/09/2013** à **21:42**

Bonjour,
Est il possible de savoir qui a résilié votre contrat, est ce l'entreprise + probable ou la mutuelle?
Qu' a t'elle répondu a votre demande de mutation d' entreprise en individuel ?
Qu'avez vous fait après avoir reçu la lettre de mise en demeure, depuis Avril, leur avez vous signalé l'existence d'erreur?
Une procédure suit toujours son cours, il est conseillé de toujours réagir le +tôt pour éviter des situations désagréables.
Cordialement,

Par **maertens**, le **18/09/2013** à **12:49**

Bonjour
j'ai vendu mon entreprise c'est pourquoi j'ai résilié mon contrat entreprise en demandant d'ouvrir un contrat individuel, je n'ai pas eu de réponse de la mutuelle.Je n'ai pas répondu à leurs courriers croyant être dans mon bon droit
merci beaucoup
cordialement